



HAL
open science

Les Comunidades de Castille dans l'historiographie aragonaise au regard des soulèvements de 1591

Kassandre Aslot

► To cite this version:

Kassandre Aslot. Les Comunidades de Castille dans l'historiographie aragonaise au regard des soulèvements de 1591. Crisol Série numérique, 2025, HS. <hal-04943268>

HAL Id: hal-04943268

<https://hal.science/hal-04943268v1>

Submitted on 12 Feb 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons CC BY-NC 4.0 - Attribution - Non-commercial use - International License

Les Comunidades de Castille dans l'historiographie aragonaise au regard des soulèvements de 1591

KASSANDRE ASLOT

UNIVERSITÉ SORBONNE-NOUVELLE, CRES-LECEMO

kassandra.aslot@sorbonne-nouvelle.fr

1. Les *Comunidades* de Castille et les soulèvements de Saragosse de 1591 sont aujourd'hui des cas d'école dans l'étude des révoltes espagnoles de l'époque moderne. Il n'est pas rare que des ouvrages les traitent de manière séparée ou que des articles en soulignent rapidement les similitudes¹ ; toutefois une étude conjointe des deux événements reste singulière. Bien que Manuel Quintana ait rapproché les acteurs des deux soulèvements pour en faire les héros de la défense des particularismes, castillans d'un côté et aragonais de l'autre, face à l'absolutisme royal (Bouza, 2022 ; 31), les monographies qui leur ont été dédiées par la suite ont montré que cette vision relevait d'une forme d'exagération². Le contexte d'éclatement du mouvement des *Comunidades* au tout début du règne de Charles Quint après une période de succession troublée et une arrivée mouvementée du Prince ainsi que la magnitude d'un soulèvement qui se répandit dans toute la Couronne de Castille péninsulaire ne permettent pas d'établir un parallèle satisfaisant avec une révolte circonscrite à la ville de Saragosse à la fin du règne de Philippe II. Ces différences notables ont sans doute œuvré à ce que les deux phénomènes ne soient plus traités ensemble et à ce que leurs analogies soient peu à peu mises de côté. Or, celles-ci existent bel et bien tant dans les

1 Les *Comunidades* et la révolte de 1591 apparaissent ainsi au sommaire de plusieurs ouvrages issus du projet ANR CURR Culture des Révoltes et des Révolutions (Haffemayer, Hugon, Sordet et Vellet, 2016 ; Bravo et D'Amico, 2017 ; Merle, Jettot, et Herrero Sánchez, 2018). En ce qui concernent les articles proposant une étude conjointe des deux révoltes, nous signalons le travail de Marcos Guillén Franco (Guillén Franco, 2018 ; 331-353).

2 Pour les *Comunidades*, l'œuvre pionnière de Joseph Pérez reste une référence (Pérez, 1970) tout comme celles de José Antonio Maravall (Maravall, 1963) et de Juan Ignacio Gutiérrez Nieto (Gutiérrez Nieto, 1973). De récents ouvrages proposent également des synthèses intéressantes et une mise à jour des connaissances (Rus Rufino et Fernández García, 2022 ; Copete, Guillemont, Merle et Voinier, 2023). En ce qui concerne les soulèvements de Saragosse, les monographies de Jesús Gascón Pérez et Manuel Gracia Rivas sont à consulter (Gascón Pérez, 2014 ; Gracia Rivas, 1992).

revendications soutenues par les protagonistes qui dénonçaient la mainmise de ministres étrangers, flamands ou castillans, sur les prébendes et les offices habituellement réservés aux natifs³ que dans la manière dont le monarque opéra le retour à l'ordre en maniant les vertus princières de rigueur et de clémence⁴.

2. Or, comme l'ont montré Stéphane Haffemayer et *al.* (Haffemayer et *al.*, 2013 ; 1-9), la mémoire d'une révolte était souvent réutilisée par de nouveaux rebelles afin de légitimer leur propre mouvement en l'intégrant dans un *continuum* de lutte. Un phénomène similaire est observable dans les récits historiographiques aragonais qui firent suite aux événements de 1591-1592. Alors que la capitale du royaume se voyait fortement critiquée pour avoir été le théâtre des soulèvements des 24 mai et 24 septembre 1591, les représentants du pouvoir aragonais chargèrent des chroniqueurs et parachevèrent de rédiger une version apologétique des événements afin de restaurer la réputation du royaume (Gascón Pérez, 1999 ; Jarque Martínez, 2013). Au sein de ces chroniques, qui forment une véritable campagne de défense de l'Aragon face à ses détracteurs (Aslot, 2022), plusieurs références aux *Comunidades* sont insérées. Quel récit de la révolte castillane offrent ces textes aragonais et quelles relations s'établissent avec les événements de 1591 ?

3. Pour répondre à cette question, nous étudierons la mémoire des *Comunidades* dans les récits des principaux chroniqueurs mandatés par le pouvoir politique après les soulèvements de 1591 : Diego Murillo qui publia sa *Fundación milagrosa de la Capilla Angélica y Apostólica de la Madre de Dios del Pilar, y excellencias de la Imperial Ciudad de Çaragoça* en

3 Ainsi, la décision de nommer Guillaume de Croy, jeune neveu du seigneur de Chièvres âgé de vingt ans seulement, archevêque de Tolède constitua un véritable affront pour les nobles castillans qui ne cessèrent de se référer à cet événement comme preuve de la cupidité des Flamands. En Aragon, c'est la figure du marquis d'Almenara, le Castillan Íñigo López de Mendoza y la Cerda, qui cristallisa les tensions. Sa présence à Saragosse comme représentant du roi dans le procès du vice-roi étranger fut interprétée, à tort ou à raison, comme un signal de sa prochaine nomination à cette charge, réservée dans un premier temps à un membre de la famille royale puis à un Aragonais (González Antón, 1986 ; 251-268 ; Bravo, 2022).

4 Dans les deux cas, une opération militaire permit de mettre fin aux affrontements avec les comuneros lors de la bataille de Villalar et sans que l'armée de Vargas n'ait eu besoin d'entamer le combat en Aragon. La répression se déroula de façon similaire : les principaux instigateurs de la révolte furent exécutés sans attendre, Bravo, Padilla et les Maldonado d'un côté, le Grand Juge Lanuza de l'autre, avant qu'un pardon royal ne soit publié en excluant certains acteurs.

1616, Vincencio Blasco de Lanuza qui inséra une défense farouche de l'Aragon dans les deux tomes de ses *Historias ecclesiásticas, y seculares de Aragón* (Blasco de Lanuza, 1619 et 1622) et Gonzalo de Céspedes y Meneses qui fut rétribué par la municipalité de Saragosse pour la *Historia apologética en los sucessos del Reyno de Aragón y su ciudad de Çaragoça* (Céspedes y Meneses, 1622). L'étude de ces chroniques invitera à s'intéresser non seulement aux similitudes et aux distinctions que ces auteurs établirent entre les événements aragonais et castillans mais également à aborder les enjeux d'une telle (ré)utilisation. Dans ce but, les versions du Castillan Prudencio de Sandoval (Sandoval, 1955), premier ouvrage sur le sujet publié par un chroniqueur royal, et de Bartolomé Leonardo de Argensola qui y dédia une grande partie de *la Primera parte de los anales de Aragón*, éditée en 1630 (Leonardo de Argensola, 2013), permettront non seulement de mettre en regard les récits émanant de deux royaumes mais aussi d'observer l'évolution du traitement des *Comunidades* en fonction de l'objectif apologétique ou historiographique poursuivi par les chroniqueurs.

D'une rébellion à l'autre : parallélismes entre les *Comunidades* et les soulèvements de 1591 dans l'historiographie

4. La publication tardive de la première chronique officielle castillane dédiée aux *Comunidades* de Castille révèle le traumatisme que la révolte avait provoqué chez les sujets du roi et la volonté politique de faire oublier cet événement. En effet, les récits rédigés par Alonso de Santa Cruz, Pedro de Mexía ou encore Luis de Sepúlveda n'avaient pu bénéficier d'une impression pour des raisons diverses (Kagan, 2002 ; Merle, 2017 ; Martínez Millán, 2020 ; 12-13)⁵. Il fallut ainsi attendre 1606 et la publication de la *Historia de la vida y hechos del emperador Carlos V* de Prudencio de Sandoval pour que la mémoire écrite de la révolte se diffuse⁶. Toutefois, l'impression
- 5 Les récits des chroniqueurs officiels de Charles Quint étaient restés manuscrits pour la plupart d'entre eux. Ainsi le texte de Ginés de Sepúlveda n'a été publié qu'en 1780, sur décision de l'auteur premièrement, afin que l'impression ait lieu après sa mort, puis par désintérêt politique de la part de Philippe II qui en retarda encore la parution. L'absence d'intérêt politique ou la volonté de voir disparaître les versions contemporaines des *Comunidades* présida aussi à la publication très tardive de la chronique d'Alonso de Santa Cruz, manuscrite jusqu'en 1920. Mexía quant à lui ne put finir son récit étant donné sa mort précoce.
- 6 Valladolid, 1604-1606. Le récit des *Comunidades* s'étend sur les livres V à IX.

de la chronique officielle correspondit en Aragon à une période de prise de conscience de la nécessité de s'appuyer sur l'historiographie pour défendre la réputation du royaume (Aslot, 2022 ; 169-171)⁷. Après les événements de 1591-1592, ce dernier s'était retrouvé sous le feu des critiques de nombreux chroniqueurs étrangers qui voyaient dans les soulèvements de Saragosse une démonstration de la désobéissance et de la déloyauté des sujets envers Philippe II (Gascón Pérez, 1995 ; Aslot, 2022 ; 111-147). Ainsi, pour contrer une version jugée partisane et injuste envers l'Aragon, les représentants du royaume et de la ville de Saragosse prirent la décision de faire appel à des historiens pour imposer leur propre version de l'histoire, comme le conseillait Jerónimo de Aldovera y Monsalve, agent du royaume à Madrid, dans une lettre de 1602 : « *el mejor remedio es que algún hombre erudito, o algunos escribiesen una apología en latín contra estos libros, que publicada por el mundo estubiese siempre defendiendo la lealtad de nuestro reyno*⁸ ».

5. Les chroniqueurs impliqués dans ce processus purent donc s'appuyer sur le récit de Sandoval étant donné que leurs œuvres ne furent publiées qu'après 1606 voire 1616, date de la deuxième impression, à Pampelune, de la chronique sur la vie de l'empereur (Goñi Gaztambide, 2008 ; 913-914). Seule la version de Lupercio Leonardo de Argensola, *Información de los sucesos del Reino de Aragón en los años de 1590 y 1591: en que se advierte los yerros de algunos autores*, fut rédigée avant la publication de l'ouvrage du Castillan, en 1604, bien qu'elle n'ait été publiée que beaucoup plus tard (Leonardo de Argensola, 1808). Il est significatif qu'aucune mention aux *Comunidades* n'y soit faite contrairement aux autres chroniques aragonaises qui s'y réfèrent de façon plus ou moins détaillée en s'appuyant sur la version du chroniqueur royal.
6. Si l'on compare les œuvres dédiées aux révoltes des *Comunidades* et de 1591, de nombreuses similitudes dans le traitement des révoltés, de leurs actions et de leurs motivations se font jour. La manière dont les chroniqueurs ont relaté les événements met en avant une interprétation et des

7 La stratégie aragonaise de demande de censure des écrits anti-aragonais n'avait rencontré aucun écho du côté du Conseil du roi, qui se déclarait inapte à interdire les publications ou à les faire expurger, c'est pourquoi les autorités décidèrent plutôt d'employer des chroniqueurs pour réfuter les allégations de ces écrits et imposer leur version officielle du récit de la révolte.

8 Real Academia de la Historia (RAH), 9/489, lettre de Jerónimo de Aldovera y Monsalve aux députés, 6 décembre 1602, fol. 87r.

stratégies de mise en récit similaires. Tant Sandoval que les chroniqueurs aragonais défendaient des intérêts particuliers ; en 1599, le Castillan avait été nommé chroniqueur royal de Philippe III grâce à ses amitiés avec le grand favori : le duc de Lerme (Vivancos Gómez, 2017). En tant que ministre du monarque, le chroniqueur devait transmettre un discours d'autorité dans lequel l'action de Charles pour réprimer le mouvement des *Comunidades* serait perçue comme juste et légitime (Evain, 2017 ; 228) et ses relations personnelles le poussaient également à préserver la réputation de la noblesse. De la même manière, les chroniqueurs aragonais, en tant qu'officiers du pouvoir politique, tenus par les contrats passés avec la Députation ou le conseil municipal, se devaient d'œuvrer pour la sauvegarde des intérêts de leurs patrons et mécènes, représentants des classes privilégiées et de l'oligarchie urbaine⁹. Ainsi, la responsabilité des soulèvements fut imputée dans les deux cas, de façon archétypique, à la populace aveugle et déchaînée, mue par ses passions. Une « *multitud [...] furiosa, [...] común y vil* » provoqua l'émeute de Tordesillas selon Prudencio de Sandoval (Sandoval, 1955 ; 221), alors que les tumultes de Saragosse furent menés par le « *vulgo desatino [...] la turba, o muchedumbre de gente, turbada y ciega* » (Blasco de Lanuza, 1619 ; 182) caractérisés par la violence incontrôlable, le groupe étant devenu une véritable « *bestia desenfrenada* » (Murillo, 1616 ; 84). La désignation du bas-peuple comme principal coupable est une stratégie fréquente de la mise en récit de la révolte qui permet d'épargner les nobles, alors montrés comme les acteurs du retour à l'ordre, à travers la négociation ou la prise des armes aux côtés du monarque¹⁰. Si certains aristocrates participèrent aux mouvements, ce ne fut que sous la menace (Szászdi León-Borj et Galende Ruiz, 2013 ; 23-24) ou en tant qu'éléments à part, véritables électrons libres, d'autant plus coupables qu'ils trahissaient les intérêts de leur propre groupe (Hermant,

9 Les députés aragonais, au nombre de huit tirés au sort chaque année, représentaient différents groupes avec une prédominance des statuts privilégiés : les prélats constituaient le premier sac, les clercs le deuxième, la haute noblesse le troisième et le quatrième, les gentilshommes le cinquième, les *infanzones* le sixième ; le septième regroupait les citoyens de Saragosse, le huitième les citoyens du reste de l'Aragon (Armillas Vicente, 2000 ; 20-25). À Saragosse, depuis 1506, les échevins devaient appartenir au groupe des *ciudadanos honrados*, citoyens de longue date de la ville n'appartenant ni à la noblesse ni au clergé et n'exerçant pas non plus de métier vil, c'est-à-dire d'activité manuelle (Jarque Martínez, 2007 ; 30-33).

10 Chez les chroniqueurs aragonais, ce sont ainsi le comte d'Aranda et le duc de Villahermosa qui exercèrent ce rôle pacificateur lors du soulèvement de mai 1591, alors qu'à plusieurs reprises l'implication du Grand Juge dans la résistance aux ministres royaux est expliquée par sa jeunesse et son manque d'expérience.

2013 ; 92), à l'image du Comte de Salvatierra qui revêt chez Prudencio de Sandoval les atours caractéristiques du bas-peuple en se laissant guider par ses affects : « *le reventó la sangre de pura cólera por las narices y por la boca y le dio una enfermedad que le puso en peligro de la vida* » (Sandoval, 1955 ; 382). À l'inverse, le chroniqueur royal attribue toute sorte de qualités et de vertus aux différents nobles qui prirent part à la défense du roi, l'amiral et le connétable de Castille entre autres¹¹.

7. Les stratégies de disculpation de certaines prises de position de la part de représentants de la noblesse sont si semblables entre les récits des événements de 1591 et ceux de 1521 que l'on observe des formes d'intertextualité qui semblent dévoiler un fonds commun de mise en récit de la révolte. Ainsi, Sandoval révèle que Juan Bravo au moment de son exécution rejeta les accusations de désobéissance et de trahison dont il faisait l'objet en s'exclamant : « *traidores no, mas celosos del bien público sí y defensores de la libertad del reino* » (Sandoval, 1955 ; 439). Cette phrase trouve son écho dans les récits aragonais qui narrent la réaction du jeune magistrat Juan de Lanuza à la lecture de son accusation sur le chemin de l'échafaud : « *Dizen que al tiempo del llegar al mercado oyó el nombre de traydor; y que bolviéndose azia quien lo dezía, dixo con ánimo sosegado: traydor no, mal aconsejado si* » (Murillo, 1616 ; 126 ; Cespédes y Meneses, 1622 ; 187 ; Blasco de Lanuza, 1619 ; 233)¹².

8. Néanmoins, si la populace responsable des soulèvements de 1520 et 1591 fut décrite de manière très péjorative, la légitimité de ses revendications ne fut remise en cause ni dans le cas castillan ni dans le cas aragonais. Les chroniqueurs s'attachèrent à montrer que les deux mouvements ne furent jamais dirigés à l'encontre du monarque dont ils cherchèrent, au contraire, à protéger les intérêts face à la perfidie et aux passions de certains mauvais ministres. Le seigneur de Chièvres et la suite flamande de

11 L'amiral est ainsi présenté comme « *muy noble caballero* » (Sandoval, 1955 ; 338) alors que Sandoval souligne « *la grandeza de ánimo [...] lealtad y prudencia* » du connétable (Sandoval, 1955 ; 321). Les deux sont également décrits comme « *cuerdos, esforzados, venturosos* » et caractérisés par les vertus de « *valor y prudencia* » (Sandoval, 1955 ; 267).

12 Il est intéressant de noter que la version de Lupercio Leonardo de Argensola, publiée avant le récit de Prudencio de Sandoval, diffère des trois autres : « *En el camino volvió a preguntar el justicia la causa de su muerte: respondióle su confesor que moría por sus pecados, diciéndole estas palabras como quien reprehendía aquella impaciencia; replicó el justicia, "no lo digo sino por si puedo disculpar a alguien"* » (Leonardo de Argensola, 1808 ; 139-140).

Charles Quint furent ainsi l'objet des critiques de Sandoval qui précise en début d'œuvre : « *veremos alterados estos reinos, no por deslealtad de la nación castellana, que siempre fue fidelísima, sino por la avaricia de un privado extranjero* » (Merle, 2018 ; 74). Pour les Aragonais, ce sont le comte de Chinchón, le marquis d'Almenara et les autres ministres royaux qui créèrent un climat propice à l'embrasement du royaume. En attisant les conflits antérieurs à l'arrivée d'Antonio Pérez en Aragon et en violant les lois et les traditions aragonaises dans cette affaire, les représentants du pouvoir monarchique ne laissèrent d'autre choix à la population que de s'insurger pour les défendre¹³. Ce *topos* du mauvais conseiller, utilisé à outrance par les mécontents, servaient non seulement à légitimer un mouvement en justifiant ses revendications mais aussi à critiquer ses accès de violence et sa radicalisation tout en préservant l'image du roi.

9. En effet, bien que les auteurs aragonais se fussent mis au service du pouvoir régicole, il était nécessaire de sauvegarder la bonne entente avec les monarques, recouvrée depuis la politique d'apaisement menée par Philippe III lors de sa visite en 1599 (Aslot, 2022 ; 98-101). La restauration de la réputation du royaume devait passer par une affirmation de sa loyauté et de ses liens intimes et structurels avec le monarque, toute critique pouvant être interprétée comme une forme de remise en cause de la capacité du souverain. En ce qui concerne le récit de Sandoval, son attachement aux intérêts royaux était lié à sa charge de chroniqueur officiel mais aussi à un processus de justification de la rébellion similaire à celui mis en place en Aragon. L'apologie du mouvement *comunero* n'avait pu être rendue publique dans la mesure où la mémoire de l'événement avait été réduite au silence par Charles Quint et son successeur. Le processus d'exaltation monarchique s'élabore donc dans les deux récits à travers la description de la répression exemplaire menée par les deux souverains, modèles de rigueur et de clémence.

13 Lupericio Leonardo de Argensola conspue les ministres royaux responsables, selon lui, du désordre dans le royaume : « *así los ministros no podían ni sabían estar quietos; y que, como en este reino les faltaba la materia de minas y tributos con que acrecentar el real erario, se exercitaban en estas cosas, de gran perjuicio al reino, y de ninguna utilidad al rei, y que como perros roían los huesos hasta sacar sangre de las propias lenguas, y gustaban de ella creyendo ser agena; y que el rei, sumamente pío y celoso de la justicia, era de creer que no permitiría que dexase de guardarse a cada uno* » (Leonardo de Argensola, 1808 ; 53).

10. La désignation de coupables étrangers au royaume permet d'un côté de disculper les habitants du royaume et de préserver les intérêts royaux mais révèle d'un autre côté la crainte de la périphérisation de la Castille et de l'Aragon dans un contexte d'inclusion au sein d'un ensemble plus vaste. Nous avons souligné dans l'introduction la situation radicalement différente d'éclatement de ces deux révoltes, au début d'un nouveau règne et à la fin d'un autre ; il est toutefois intéressant d'opérer un rapprochement entre les expériences vécues par les deux royaumes. En 1520, la Castille s'intégrait au sein du conglomérat de territoires hérité par Charles de ses branches paternelles et maternelles. La récente élection du monarque à la tête du Saint Empire Romain Germanique et sa précipitation à quitter le royaume pour en ceindre la couronne laissaient craindre un désintérêt pour ses territoires péninsulaires (Sandoval, 1955 ; 195) ; les sujets castillans exprimaient leur volonté de ne pas être gouvernés depuis les Flandres selon une politique plus favorable à l'Empire qu'à la Couronne. Cette revendication se retrouvait également dans le discours des Aragonais lors des événements de 1591-1592. La volonté de Philippe II de nommer un vice-roi étranger et sa détermination à contourner la législation du Grand Juge pour faire enfermer son ancien secrétaire Antonio Pérez grâce à l'intervention de l'Inquisition furent interprétées comme des preuves du rejet des lois aragonaises, les fors. Cet événement fit éclater la tension sous-jacente liée à la réduction de l'influence de l'Aragon et de sa capitale dans la politique péninsulaire depuis la réunion des deux Couronnes sous Charles Quint et la fixation de la Cour à Madrid décidée par son fils ; le roi ne se rendait dans le royaume que de façon sporadique, pour célébrer des événements solennels tels que le serment sur les fors ou l'inauguration des Cortès (Gascón Pérez, 2008 ; Aslot, 2022 ; 104-105). Ce fut ainsi la menace d'une « castellanisation » des relations de pouvoir qui poussa les habitants de Saragosse à se rebeller. Les monarques successifs s'étaient rendus compte des limites imposées par les fors à leur propre pouvoir, ce pourquoi ils cherchèrent à diverses reprises à les contourner. Les Aragonais durent donc protéger leurs traditions de l'influence étrangère.
11. Un fonds commun de stratégies de mise en récit de la révolte dans un but apologétique et de justification semble donc être mis au jour en comparant le texte de Prudencio de Sandoval sur les *Comunidades* et les textes faisant suite aux événements de 1591 publiés en Aragon. Ce phénomène d'écho entre les récits est caractéristique de la mémoire de la révolte, d'au-

tant plus qu'en inscrivant le nouveau soulèvement au sein d'une tradition de lutte déjà défendue et légitimée par les chroniques antérieures la justification n'en apparaissait que plus évidente (Merle, 2018 ; 18). L'avidité et l'ignorance des ministres étrangers avaient été érigées au rang de menaces pour l'équilibre et la quiétude du royaume, le respect des lois et des traditions avait été rappelé par les *comuneros* comme fondement de la paix et de la justice. Il aurait donc été aisé et logique que les chroniqueurs ayant la tâche de rétablir la réputation de l'Aragon après 1591 s'appuient sur ces récits pour légitimer à leur tour le mouvement ; or, les échos entre les révoltes ne mènent pas à un rapprochement des deux événements. Au contraire, les références aux *Comunidades* sont, pour la plupart, extrêmement négatives chez les historiens aragonais.

Le récit des *Comunidades* chez quelques historiographes aragonais

12. Au-delà de l'utilisation politique de la mémoire des *Comunidades* au sein d'une stratégie de disculpation du royaume, les récits aragonais présentent l'intérêt de fournir un récit de la révolte castillane assez rare dans le panorama historiographique de l'époque. La censure, ou l'auto-censure, subie par les historiographes castillans ayant travaillé sur la période n'avait pas permis d'imposer une version des soulèvements du début du règne de Charles Quint (Castañeda Tordera, 2008 ; 300 ; Merle, 2018 ; 69). De plus, l'absence de récit officiel avait orné la mémoire de la révolte castillane d'un voile du tabou, c'est pourquoi au XVII^e siècle les récits de cet affrontement restaient rares. Les *Comunidades* avaient été érigées en modèle du crime de lèse-majesté, en maître étalon de l'attentat à la souveraineté et de la révolte contre le roi (Merle, 2018 ; 87), à tel point que très rapidement le terme « *comunidad* » était devenu synonyme de soulèvement raté¹⁴. Les textes aragonais font donc partie des rares à offrir à l'époque un récit ou une évocation du mouvement castillan depuis une perspective différente de celle de Prudencio de Sandoval. Ainsi, Diego Murillo et Gonzalo de Céspedes y Meneses ne l'évoquent qu'à titre de comparaison et à partir d'un point de vue uniquement aragonais. L'*Historia Apologética* de Céspedes est consacrée à l'histoire de l'Aragon à la fin du XVI^e siècle ; les *Comunidades* n'y

14 « *comunidades los levantamientos de pueblos, que al fin como no tienen cabeça ni fundamento se pierden* » (Covarrubias Orozco, 1674 ; 157r).

trouvent leur place qu'en temps qu'exemple pour que « *se quede dicho en gracia del Letor y aun de la innata fidelidad destes súbditos, de su Metrópoli y cabeça, la imperial Çaragoça* » (Céspedes y Meneses, 1622 ; 14-15). Ce qui intéresse le chroniqueur c'est la participation militaire des Aragonais qui envoyèrent deux mille hommes pour épauler l'armée royale dans la lutte contre les rebelles. En revanche, Vincencio Blasco de Lanuza et Bartolomé Leonardo de Argensola en font un récit plus détaillé et circonstancié en mettant toujours en avant l'implication, ou l'absence d'implication, du royaume.

13. Outre le point de vue adopté, le lexique utilisé pour se référer aux soulèvements castillans est aussi très différent de celui de Sandoval. Alors que les événements de 1591 sont désignés par des mots tels que « *alteración* », « *movimiento* » ou « *tumulto* », les *Comunidades* sont les plus souvent décrites comme « *sedición* », « *rebeldía* » et « *deslealtad* ». Diego Murillo insert l'exemple des *Comunidades* dans une démonstration de l'infaillible fidélité des Aragonais au roi et à Dieu, depuis les prémices mêmes du catholicisme. Dans sa démarche pour prouver le soutien aragonais au roi lors des révoltes de 1520, il cite une lettre écrite par Charles Quint au vice-roi de l'époque, Juan de Lanuza, pour le remercier de la quiétude et de la fidélité des Aragonais tandis que « *España estava casi toda rebuelta* ». La missive permet d'insister sur le caractère exemplaire du royaume lors de l'événement en juxtaposant des termes opposés pour décrire le climat en Aragon (*quieta, firme, sosegada*) par rapport au chaos de la Castille (*tumultos, sediciones*). Dans ce même passage, Murillo distingue bien les deux révoltes puisque les *Comunidades* sont qualifiées de « *sediciones* » alors que les événements de Saragosse ne sont que des « *alborotos* » (Murillo, 1616 ; 418).
14. À l'inverse, les auteurs castillans excluent presque totalement la révolte et la révolution (Suárez Varela, 2013 ; 154-155 ; Copete, Guillemont, Merle et Voinier, 2023 ; 266), cette dernière étant pourtant utilisée à plusieurs reprises par Bartolomé Leonardo de Argensola (Leonardo de Argensola, 2013 ; 406, 411, 1087, 1099). Ce terme revêt une importance capitale dans l'interprétation du soulèvement — et fait encore aujourd'hui l'objet d'un débat entre les spécialistes — car il implique un changement total, un renversement et un bouleversement de paradigme qui irait alors jusqu'à la remise en cause du système monarchique castillan ou de la légitimité du souverain. Ce terme ne sera, bien évidemment, jamais utilisé par les auteurs aragonais pour se référer au mouvement des Saragossans. La multiplication

de la référence à la sédition chez ces mêmes chroniqueurs pour évoquer les *Comunidades* est tout aussi révélatrice. En effet, selon le penseur Fernando de Roa, ce terme se réfère à un « *enfrentamiento rupturista contra el poder legítimo y la paz social* » (Suárez Varela, 2013 ; 166), c'est-à-dire que le mouvement allait à l'encontre de la résistance légitime à la tyrannie. Les Aragonais retournèrent ainsi l'argumentaire comunero puisque dans leur récit ce sont les séditeux qui firent preuve de tyrannie dans le déclenchement de l'affrontement, qui n'était dû qu'aux passions individuelles et aux vices de leurs principaux instigateurs :

La verdad es que todos erraron mucho. Aquellos con su codicia y ambición, y estos con desenfrenada rabia, y ignorancia. La tiranía de los Comuneros, y Agermanados, en ningún caso podía ser lícita ni bien sonante. El matar personas sin culpa alguna, sin oyrles, sin darles tiempo de confessarse, el saquear las casas y derribarlas, quemarlas y sembrarlas de sal de los leales, y fieles, el perseguir los nobles, el quitar las varas de la Justicia, apoderarse de las fortalezas, usurpar los Derechos Reales, y otros disparates, indignos eran no solamente de la nobleza, y fidelidad de Españoles; pero de otras gentes bárbaras, y crueles (Blasco de Lanuza, 1622 ; 172).

15. Il est vrai que la « *sedición* » se retrouve également dans le récit de Prudencio de Sandoval mais celui-ci ne l'utilise que lorsqu'il rapporte les paroles d'un tiers¹⁵. Ainsi, cette manière de qualifier le soulèvement n'est pas directement assumé par le Castillan qui se place dans un rôle d'intermédiaire et de rapporteur¹⁶.
16. L'emploi de mots soulignant la portée idéologique problématique du mouvement permet aussi d'insister, et parfois d'exagérer, sur la violence des révoltés et les conséquences matérielles de leurs actions. Les Aragonais, même s'ils s'intéressent peu à la chronologie du mouvement en lui-même, s'attachent toujours à souligner l'impact concret des révoltes à l'aide d'une description des « *desconciertos y ruynas* » (Céspedes y Meneses, 1622 ; 15) ou de « *la total destruyción [sic] y ruyna della* » (Blasco de Lanuza, 1622 ; 138). L'ampleur du déchaînement de violence est ainsi proportionnelle à la faute commise par les révoltés. Si le peuple de Saragosse furieux et aveugle avait été à l'origine des outrances de 1591, sa culpabilité est sans commune mesure avec la plèbe qui s'était déchaînée en Castille¹⁷. Les qualificatifs uti-

15 Par exemple, au sein de la déclaration du Conseil Royal (Sandoval, 1955 ; 149).

16 À l'inverse le terme est présent pour évoquer des mouvements similaires aux *Comunidades* s'étant produit dans d'autres territoires de la Monarchie au début du règne de Charles Quint, tels que Valence (Sandoval, 1955 ; 150) ou l'Autriche (Sandoval, 1955 ; 158).

17 Blasco de Lanuza multiplie ainsi les attributs dans une description hargneuse : « *inútil*

lisés pour décrire la masse des insurgés révèlent leurs vices tels que la désobéissance non seulement envers le roi mais aussi envers la religion, étant donné qu'ils font preuve de « *furia diabólica* » (Blasco de Lanuza, 1622 ; 170). L'évêque de Zamora, Antonio de Acuña, devient ainsi une figure d'« *Antiarçobispo* », Blasco de Lanuza forgeant ainsi un terme analogue à celui d'Antéchrist pour marquer l'inversion du comportement attendu d'un homme d'Église qui se soumet finalement à ses passions singulières et se laisse aller aux plus grandes bassesses (Blasco de Lanuza, 1622 ; 178). Pour contrer cet exemple du vice fait homme, le chroniqueur insert dans le récit des *Comunidades* l'éloge de l'un des prédécesseurs d'Acuña : San Antillano. Si le saint est un portrait inversé du comunero, il a également l'avantage d'être originaire d'Aragon.

17. Face à cette description cauchemardesque de la Castille en 1520, l'Aragon apparaît *a contrario* comme une terre refuge, exempte de toute faute et étant demeurée fidèle au roi malgré le chaos régnant autour d'elle¹⁸. Outre le fait que le royaume n'eût pas rejoint le mouvement, il fut même un acteur fondamental du retour à l'ordre en fournissant des fantassins et des lances pour réprimer les insurgés (Blasco de Lanuza, 1622 ; 179) ainsi que des capitaines compétents pour mener les bataillons¹⁹. L'Aragon œuvra également à un apaisement diplomatique des tensions en s'impliquant dans les négociations finales menées par le premier échevin de Saragosse avec les *Agermanados* valenciens (Blasco de Lanuza, 1622 ; 195).
18. Ces précisions sur le rôle de l'Aragon dans les *Comunidades* et les *Germanías*, mouvement insurrectionnel valencien contemporain du soulèvement castillan, sont d'autant plus nécessaires que Prudencio de Sandoval s'était fait l'écho de rumeurs sur la complicité du royaume avec les insurgés. En effet, dans le chapitre huit du livre neuf, le chroniqueur évoquait les « *movimientos de Zaragoza en favor de la Comunidad* » et affirmait que la volonté des nobles d'envoyer des soldats en appui de l'armée royale contre les comuneros avait provoqué une vague de violence de la part de la plèbe.

plebe [...] vatura de la República, covarde y cruel, sin disciplina militar, sin obediencia, sin honra » (Blasco de Lanuza, 1622 ; 180).

- 18 Gonzalo de Céspedes y Meneses souligne le caractère exemplaire et singulier de la réaction aragonaise en énumérant les territoires s'étant joint à la révolte : Castille, Leon, Murcie, Galice, Valence, Asturies, Andalousie, Estrémadure (Céspedes y Meneses, 1622 ; 15).
- 19 Il s'agit du duc de Segorbe « *de la Sangre Real de Aragón* » (Blasco de Lanuza, 1622 ; 193).

Ces accusations sont sévèrement rejetées par les chroniqueurs aragonais, notamment Blasco de Lanuza qui affirme :

Y mucho menos los que, no pudiendo hazer historia de Rebeldías, o *Comunidades* del fidelíssimo Reyno de Aragón, quisieron en estos días hazerlos participantes si quiera en la voluntad, y corazón (siendo la noticia dello reservada a solo Dios) de las Germanías de Valencia, o de las *Comunidades* de Castilla, como otro dize, porque no se movieron contra ellas. Y ya que esto no pudieron proseguir por ser mentira, y testimonio manifiesto, han querido calumniar nuestra entereza con los alborotos del año mil quinientos noventa y noventa y uno, que probaremos con evidencia en los libros que se siguen, ser disparates, y mentiras, la que de passo, o de propósito escribieron (Blasco de Lanuza, 1622 ; 169).

19. Bartolomé Leonardo de Argensola, qui avait jusqu'à présent suivi fidèlement le récit de Sandoval, différant uniquement sur des points de détails tels que des dates, remet lui aussi en cause la version du Castillan concernant l'implication de Saragosse auprès des *comuneros* en s'appuyant sur les lettres échangées entre le roi, les députés et le nouveau vice-roi :

La voluntad del rey, declarada en esta forma, sosegó la ira de los aragoneses. Y de la brevedad con que admitieron al virrey nuevo se infiere que su celo carecía de segundos respetos. Juráronle con tal paz como si no hubiera precedido alguna discordia, no sin confusión de los reinos vecinos, que desearon que la hubiese. Esta fue en Aragón la inquietud que las plumas no bien informadas acusan. Una dellas fue la que escribió la carta que, según el obispo don Prudencio, leyó a los comuneros don Pedro Girón, su capitán general, donde le decían que tuvo este reino gente de guerra para acudir en Castilla al servicio del rey, y que no quiso por no mostrarse contra la Comunidad (Leonardo de Argensola, 2013 ; 1169).

20. Le récit des *Comunidades* de Castille dans les textes aragonais diffère donc de la version de Sandoval dont ils s'inspirent en dépeignant un mouvement particulièrement violent, très suivi, illégitime et dont les conséquences furent désastreuses. Toutefois, cette évocation sert avant tout à proposer une description de l'Aragon qui, par opposition, se fait parangon de quiétude et de fidélité. L'utilisation de la mémoire de la révolte *comunera* ne répond donc pas à une volonté de légitimer le soulèvement de 1591 à travers l'idée de continuité et de tradition. Au contraire, l'effet recherché était plutôt la distanciation entre les deux mouvements.

Une rébellion sans l'autre : oppositions entre les *Comunidades* et les soulèvements de 1591 dans l'historiographie aragonaise

21. Malgré les rapprochements qu'il est possible d'effectuer entre les deux soulèvements et les stratégies similaires utilisées par les chroniqueurs pour les justifier, les Aragonais ne firent pas des *Comunidades* un précédent aux événements de 1591. Il s'agissait, à l'inverse, de se dissocier de ce mouvement qui représentait alors un modèle de désobéissance aux yeux des autorités. L'interprétation officielle de la révolte castillane ne fut pas le seul facteur à entrer en jeu dans le rejet aragonais, d'autres enjeux particuliers étaient à l'œuvre.
22. Comme indiqué auparavant, les références sporadiques aux *Comunidades* dans les chroniques aragonaises s'intégraient au sein du processus de défense de la réputation du royaume et de son indéfectible fidélité envers le monarque. La révolte castillane était ainsi un exemple parmi d'autres de mouvement auquel l'Aragon n'avait pas participé, voire qu'il avait combattu. Diego Murillo ne s'intéresse pas aux événements du début du règne de l'empereur ; lorsqu'il les évoque, il met uniquement en exergue la fidélité de l'Aragon à travers l'avis même de Charles Quint. En effet, les mentions des événements de 1520-1521 donnent lieu à la copie de missives royales se réjouissant du calme régnant dans le royaume :

Concluyamos esta materia con un testimonio del Emperador Carlos Quinto de gloriosa memoria, que en materia de fidelidad es grandemente favorable a nuestro Reyno. Es una carta que escribió desde Lobayna al Virrey deste Reyno Don Juan de la Nuza, en hazimiento de gracias de la paz y quietud en que esta ciudad y Reyno se avía conservado con tiempo que España estava casi toda rebuelta. Dize pues assí la carta.

“Nos plaze mucho aver visto y conocido los muchos, buenos, y leales servidores que en este Reyno, y en este caso se han mostrado: que por ser en tal sazón, y en ausencia, lo tenemos en doblada estimación. Aunque siempre este Reyno tuvo nombre, y especial excelencia de fidelidad para su Rey, y Señor. Vos libremente hazed vuestro officio, teniendo a Dios siempre delante, y executando aquello que sabéys ser nuestra voluntad y perteneze a nuestra jurisdicción verdadera, que no es otra, sino conservar nuestros Reynos en toda paz, y justicia, guardándoles sus fueros, y libertades, con amparo de los buenos, y punición de los malos. Y haziéndolo vos assí, como muy cierto tenemos, Nos tendremos especial cuydado de os lo agradecer con mayores mercedes. Dat. en Lobayna a cinco de Octubre de 1520. Yo el Rey” (Murillo, 1616 ; 74-75).

23. De même, dans le quatrième livre de l'*Historia Apologética*, Céspedes y Meneses insert une référence aux *Comunidades* parmi de nombreux

exemples particuliers de fidélité. Si le premier livre avait fait de l'Aragon un sujet à part entière, dans le quatrième c'est la multiplication des cas individuels qui permet de faire une généralité. Entre les chapitres XI et XIV (indiqué XIII), le chroniqueur énumère les démonstrations de loyauté tout au long de l'histoire aragonaise, de la part d'individus précis, à l'instar de Miguel de Bernabé ou de Guillén de Alcalá, puis d'un groupe, comme les femmes de Fuentes de Xiloca ou les soldats du roi Alfonso, pour finir par une communauté tout entière, à savoir la ville de Saragosse pendant le « *calamitoso tiempo* » des *Comunidades* (Céspedes y Meneses, 1622 ; 235). Le point culminant de la démonstration est donc atteint avec ce dernier exemple qui fait des habitants de la ville une entité à part entière ayant œuvré conjointement pour le respect et la fidélité du roi. Le choix de Saragosse n'est évidemment pas innocent puisque c'est la capitale aragonaise qui avait fait l'objet des plus vives critiques en tant qu'épicentre de la contestation en 1591. De plus, il ne faut pas oublier que Gonzalo de Céspedes y Meneses avait demandé une aide financière aux échevins de la ville pour faire publier son ouvrage étant donné qu'il y proposait la défense de Saragosse. Une récompense qui lui fut facilement octroyée²⁰.

24. Dans le premier tome des *Historias eclesiásticas y seculares*, dédié à l'histoire récente du royaume d'Aragon²¹, Blasco de Lanuza ne fait qu'une seule référence aux troubles ayant éclaté au début du règne de Charles V. Il reprend la stratégie de Céspedes y Meneses et de Diego Murillo en illustrant la fidélité aragonaise par son absence d'implication dans une révolte, le terme « *comunidades* » étant utilisé comme le substantif générique permettant d'évoquer un mouvement séditieux :

20 L'examen du mémorial de Gonzalo de Céspedes y Meneses sollicitant une aide financière du *Concejo* de Saragosse est consultable à l'Archivo Municipal de Zaragoza, LA00056, fol. 60v-61v. Le document est retranscrit dans Aslot, 2022 ; 638-639.

21 Les *Historias Eclesiásticas y seculares del reino de Aragón* comptent deux tomes dont l'ordre de publication fut modifié sur demande des députés du royaume. Ainsi le premier tome publié en 1619 s'intitule *Último tomo* et s'intéresse à l'histoire récente du royaume alors que le second, publié en 1622 et intitulé *Primer tomo*, reprend l'histoire du royaume depuis les règnes de Ferdinand et Isabelle. Cette décision est à mettre en relation avec la volonté d'utiliser l'historiographie pour légitimer le mouvement de 1591 et restaurer la réputation entachée du royaume. Les députés jugèrent plus judicieux d'accélérer l'impression d'un tome dédié à l'histoire moderne. Vincencio Blasco de Lanuza reprend toutes les péripéties liées à ce projet dans un mémorial adressé aux députés, dont la version imprimée est consultable à l'Archivo de la Diputación Provincial de Zaragoza (ADPZ), Mns 353, fol. 412-413v. Le document est retranscrit (Aslot, 2022 ; 632-637).

no me acuerdo de nación del mundo que aya tenido mayor fidelidad a sus Reyes que la de Aragón. Y es cierto, pues nunca mataron alguno de sus Príncipes, jamás les desampararon en el campo, no tuvieron comunidades, ni las fomentaron (Blasco de Lanuza, 1619 ; 324).

25. En sus de rejeter la faute supposément commise en 1591, les chroniqueurs cherchaient à dépeindre l'Aragon comme un royaume à part, ancré dans la Monarchie composite mais différent des autres territoires. En effet, l'objectif de la campagne historiographique aragonaise était de revendiquer son intégration au sein du conglomérat sans perdre son identité et sa prééminence (Fernández Albaladejo, 2002 ; 109-130), c'est pourquoi l'exemplarité de la fidélité aragonaise devait se construire en opposition aux autres territoires. La désobéissance historique des différents royaumes s'illustre notamment par le récit des mouvements ayant inauguré le règne de Charles, qu'ils s'agissent des *Comunidades* en Castille, des *Germanías* à Valence et à Majorque ou encore des tumultes en Sicile. Tous ces événements ont en commun le fait que le roi ait trouvé dans le royaume aragonais un appui logistique et militaire pour faire face à des vassaux déloyaux. La description par le menu des infidélités et des exactions des différents rebelles permet aux chroniqueurs de mettre en avant la quiétude et la loyauté des sujets aragonais.
26. Faire de l'Aragon un vassal idéal, supérieur aux autres territoires de la Monarchie Hispanique, servait également à faire valoir sa primauté dans un contexte, comme nous l'avons vu, de crainte d'une « castellanisation » du système. Pour lutter contre ce phénomène, les royaumes cherchèrent à démontrer leur supériorité pour justifier la conservation de leur identité, de leur loi et de leur indépendance (Bravo, 2010). Le récit de la révolte revêtait une double mission dans la construction d'une identité aragonaise en affirmant sa singularité et en rappelant son ancienneté tout en assumant son rôle moteur et pacificateur au sein de la Monarchie (Renault, 2013). En faisant de l'Aragon le seul territoire apaisé de la décennie 1520, les historiens apportaient un nouvel argument à la démonstration de sa supériorité sur la Navarre (sujette aux invasions françaises), Valence, les Baléares, la Sicile et même la Castille.
27. Cette dernière était, de plus, devenue la cible des chroniqueurs aragonais depuis la publication à Madrid de nombreux récits ayant dépeint les soulèvements de 1591 comme la révolte illégitime de tout un royaume face à un roi juste et clément. Le paroxysme de cette entreprise de sape de la répu-

tation avait été atteint en 1612, lors de la publication du *Tratado, relación y discurso histórico* du chroniqueur royal Antonio de Herrera y Tordesillas (Herrera y Tordesillas, 1612). Il s'agit du seul opuscule entièrement consacré aux tumultes à avoir été publié en dehors de l'Aragon. Dans son ouvrage, le chroniqueur castillan utilise le récit des soulèvements pour critiquer féroce­ment le système juridique aragonais et l'attitude des sujets envers le roi et justifie de la même manière le démantèlement des fors, lors des Cortès de Tarazona de 1592 (Aslot, à paraître). Outre les sévères critiques émises, ce qui poussa les représentants du royaume à contrer le récit de Herrera, fut sans doute l'autorité dont jouissait l'auteur et, par extension, son récit. En effet, Herrera avait été nommé chroniqueur officiel du roi en 1609 et ses écrits avaient déjà bénéficié d'une ample diffusion²². Pour défendre l'Aragon il fallait donc dans un premier temps réfuter point par point cette version rédigée par un chroniqueur officiel du roi, en mettant en avant les mensonges et les incorrections qui jalonnaient son texte, pour ensuite démontrer l'infail­lible loyauté aragonaise fondée sur un système juridique dénoncé comme néfaste par cet auteur. Les exemples de révoltes étrangères à l'Aragon servaient ainsi ce propos : si les Aragonais ne s'étaient pas révoltés, notamment lors des *Comunidades*, c'est que l'obéissance et l'amour envers le monarque faisaient partie de la nature essentielle du rapport entre deux partis, telle qu'établie par les fors. Dans son ouvrage, Céspedes y Meneses insiste sur cet aspect en proposant une caractérisation du règne des derniers monarques. Le règne de Ferdinand est décrit comme un âge d'or lors duquel régnaient la paix et la tranquillité. À l'inverse, le règne de Charles Quint est circonscrit aux *comunidades*, un événement tumultueux qui ne concerna que peu l'Aragon puisque, comme le rappelle le chroniqueur en rapportant les paroles de l'empereur, le royaume n'y participa pas : « *Andad quietaos [sic] que todo se hará bien, pues los Aragoneses son míos* » (Céspedes y Meneses, 1622 ; 15). Enfin, celui de Philippe II est évoqué au travers du serment du monarque de garantir le respect et la pé­pétuation du système pactiste, prononcé lors des Cortès de Monzón de 1585. Le but de cette description est alors de mettre en relation la quiétude et la loyauté du royaume qui définissaient les règnes précédents, avec son système législatif garanti par les Cortès et soutenu par le roi. Les trois

²² Le récit de la révolte de 1591 d'Antonio de Herrera y Tordesillas avait bénéficié d'une double impression : *le Tratado* faisait originellement partie du deuxième tome de la *Historia General*, mais bénéficia d'un tirage à part en 1612 ce qui en multiplia les exemplaires (Montcher, 2012 ; Aslot, 2023).

monarques instaurèrent une continuité au sein du royaume grâce à leur respect des fors, ce qui leur valut le soutien inconditionnel de leurs sujets.

28. En Aragon, les relations entre le pouvoir royal et régnicole étaient assurées par le système pactiste ou contractualiste, un des modèles sur lesquels les comuneros avaient pu s'appuyer pour bâtir les changements présentés dans la *Ley Perpetua* en exigeant une plus grande implication des vassaux dans la vie politique (Ballester Rodríguez, 2011 ; 215-249 ; Copete, Guillemont, Merle et Voinier, 2023 ; 221-223). Il s'agissait donc pour les Aragonais de légitimer le phénomène de défense du pactisme à l'œuvre dans les affrontements de 1591, tout en affirmant que la volonté de mettre en place ce même régime en Castille était une erreur qui aurait bouleversé les rapports de pouvoir : « *es presuponer que el reyno manda al rey: y no el rey al Reyno. Cosa es que jamás fue vista* ». Cette phrase, que l'Amiral de Castille adressa à la Santa Junta en 1520 (Rus Rufino, 2020 ; 151-161), reflète l'affrontement de deux visions de la manière de gouverner qui s'opposèrent de nouveau en 1591, puisque Antonio de Herrera y Tordesillas utilisa une phrase semblable pour disqualifier la politique pactiste menée en Aragon :

naturalmente era el Príncipe quien dava las leyes y órdenes al Reyno, y no el Reyno, al Príncipe, y que las mercedes, las gracias, la guerra, la paz, el premio, y el castigo, del Rey procedían, porque a la Magestad Real pertenece solamente el mandar, y al Reyno obedecer (Herrera y Tordesillas, 1612 ; 56).

29. À la suite des soulèvements de 1591, le roi avait en effet convoqué les Cortès à Tarazona afin d'apaiser les tensions et de procéder à une réforme des fors. Certaines décisions, telles que l'abandon de la règle de l'unanimité en faveur de la majorité pour le vote de nouvelles lois ou l'interdiction pour les représentants du royaume de se réunir sans l'aval du roi (*Fueros*, 1991), transformèrent les rapports de force entre les pouvoirs dans le royaume sans pour autant remettre en cause le système aragonais dans son ensemble comme le prétendaient certains auteurs castillans. Afin de rétablir la vérité, les chroniqueurs aragonais rappelèrent le serment que Philippe II prononça au début de la réunion et lors duquel il affirma son respect du système pactiste. Mais ils allèrent également au-delà en expliquant la persistance du régime par le caractère idéal de son fonctionnement et de son adoption. Le récit de l'élection du premier roi à San Juan de la Peña s'accompagne, dans les chroniques aragonaises, d'un long rappel des différents acteurs ayant contribué à l'édification du système, à savoir le pape, le roi des Lombards et

même les anachorètes des montagnes de Sobrarbe (Magoni, 2012). L'implication de ces figures d'autorité nimbaît d'une aura mythique les fors qui remontaient ainsi à un passé glorieux et idéalisé (Bravo, 2016 ; Aslot, 2022 ; 325-330). Lors des soulèvements de 1591, les insurgés s'efforcèrent donc de défendre des traditions ancrées depuis la fondation même du royaume contrairement aux *comuneros* qui s'acharnèrent à vouloir imposer un changement radical, à bouleverser le paradigme castillan. Les chroniqueurs aragonais s'inscrivirent dans une vision immobiliste qui remettait en cause un mouvement dès lors qu'il visait à changer l'ordre des choses (Castañeda Tordera, 2008 ; 255-316), alors qu'à l'inverse le soulèvement aragonais ne souhaitait que conserver l'ordre préétabli.

30. Le but était donc de dissocier les deux événements, de ne pas permettre ce qui eut lieu plus tard, à savoir leur rapprochement. Comme les chroniqueurs aragonais l'avaient démontré, les altérations de Saragosse n'avaient reposé que sur une défense justifiée des fors face aux abus et aux violations des ministres, alors que les *Comunidades* avaient été une rébellion violente et illégitime menée par des tyrans. Puisque depuis le XVII^e siècle la révolte castillane était utilisée comme une démonstration de l'inviolabilité du Prince et de la nécessaire obéissance des sujets (Merle, 2018 ; 76) rapprocher l'événement aragonais de cet exemple aurait été dangereux et contre-productif. Le début du règne de Philippe III avait marqué pour le royaume le début d'une campagne de réhabilitation après la diffusion d'une interprétation des soulèvements de 1591 qui laissait planer un soupçon de déloyauté sur les Aragonais, c'est pourquoi les chroniqueurs saisirent l'opportunité de se distinguer des autres territoires. La Castille fut leur cible privilégiée lorsqu'ils présentèrent deux récits bien distincts tant en termes d'enjeux et de déroulement que de conséquences et même de dénomination.

Conclusions

31. La publication, en 1606, de la *Historia de la vida y hechos del emperador Carlos V* qui consacre cinq livres au récit des *Comunidades* de Castille permit une réactualisation de la mémoire de la révolte. En Aragon, les chroniqueurs chargés par le pouvoir régnicole et municipal de restaurer la réputation du royaume et de sa capitale après les soulèvements de 1591

purent ainsi s'appuyer sur le récit de Prudencio de Sandoval pour adopter des stratégies de légitimation similaires. La trace du texte du chroniqueur officiel castillan dans cette historiographie est perceptible tout d'abord grâce aux références aux *Comunidades* qui y sont intégrées, alors qu'elles étaient absentes de l'ouvrage de Lupercio Leonardo de Argensola rédigé en 1604. De plus, les échos entre les récits des soulèvements de 1520 et de 1591 mettent en lumière l'influence de Sandoval sur ses pairs aragonais : la justification des revendications des insurgés, la critique de leur violence déchaînée ou encore la disculpation des nobles et de l'oligarchie locale sont autant d'arguments qui se retrouvent d'un texte à l'autre, formant un socle commun du discours apologétique de la révolte.

32. Ces phénomènes d'intertextualité ne font néanmoins pas émerger de continuité ou de similarité entre les deux événements. Au contraire, Diego Murillo, Vincencio Blasco de Lanuza ou encore Gonzalo de Céspedes y Meneses évoquent les *Comunidades* pour mieux les dissocier des soulèvements de 1591. En effet, l'insurrection du début du règne de Charles Quint était interprétée à l'époque comme une volonté de remise en cause de l'ordre établi, c'est-à-dire la monarchie et la légitimité du nouveau souverain. La censure royale n'ayant pas permis à un autre discours de se diffuser, le récit qui s'imposa fut celui des pardons royaux et des sentences contre les principaux instigateurs de la révolte, exécutés sommairement. Ce discours d'autorité n'avait été ni repris ni questionné par un récit historiographique postérieur qui aurait permis une mise à distance de la commotion subie tant à cause du soulèvement en lui-même que de son échec et de sa répression (Evain, 2017). Or, l'imposition d'une clé de lecture par un discours royal officiel était justement ce que les pouvoirs aragonais cherchaient à éviter en diffusant leur propre récit. Toutefois, l'exemple des *Comunidades* avait permis de mesurer l'impact de la censure sur la publication d'un contre-récit, c'est pourquoi l'équilibre entre la légitimation du soulèvement et l'affirmation de la loyauté aragonaise au roi et au système fut fondamental dans ce processus.

33. Les événements castillans furent considérés comme des contre-exemples aux épisodes aragonais : si les premiers représentaient l'archétype de la révolte, leurs nombreuses différences avec les soulèvements de 1591 montraient bien que ce n'avait pas été le cas dans le royaume voisin. Ainsi, le récit aragonais se construisit en opposition à la Castille, un phénomène qui ne concernait pas seulement les *Comunidades*. Un processus de

construction identitaire, nécessaire pour affirmer sa place au sein de la Monarchie composite tout en ne renonçant pas à sa singularité, fut mis en place en Aragon entre la fin du XVI^e et le début du XVII^e siècles. Pour cela, les chroniqueurs mirent en avant les particularismes du royaume, notamment en termes de relations entre les sujets et le roi, fondées sur un système remarquable qu'il fallait préserver. En effet, les fors faisaient partie intégrante de l'identité du royaume, c'est pourquoi face à la menace d'une « castellanisation » de l'Aragon, il était nécessaire de montrer la perfection de lois sur lesquelles reposait la supériorité morale des sujets du royaume et qui y empêchaient, par leur existence même, le déroulement de *Comunidades*.

34. Les chroniqueurs aragonais répondirent ainsi à un double agenda de mise à distance : entre les révoltes de 1521 et les événements de 1591 dans un but apologétique, et entre la Castille et l'Aragon dans une démarche de revendication de la prééminence du second au sein d'un territoire en expansion, au moment où ce processus laissait craindre une unification par l'invisibilisation des royaumes qui composaient la Monarchie.

Bibliographie

ARMILLAS VICENTE José Antonio, *La Diputación del reino de Aragón*, Saragosse, Caja de Ahorros de la Inmaculada de Aragón, 2000.

ASLOT Kassandre, « L'Aragon, terre refuge ? Les visions des Castellans Antonio de Herrera y Tordesillas et Gonzalo de Céspedes y Meneses », à paraître.

_____, « Autorités politiques et historiens dans l'Aragon du début du XVII^e siècle : une recherche réciproque de légitimité », *Conceptos*, n° 7, 2023, <https://ameriber.u-bordeaux-montaigne.fr/fr/revue-conceptos/numeros-en-ligne/test/c07-05.html>, consulté le 21/11/2024.

_____, « La campagne de défense d'Aragon depuis Saragosse au tournant des XVI^e et XVII^e siècles. Enjeux politiques, historiographiques et éditoriaux », thèse de doctorat sous la direction de Paloma Bravo, Paris, Université Sorbonne Nouvelle, 2022.

BALLESTER RODRÍGUEZ Mateo, « Comunidad, patria y nación como fuentes de la legitimidad política en las Comunidades de Castilla (1520-1521) », *Revista de estudios políticos*, n° 153, 2011, p. 215-249.

BLASCO DE LANUZA Vincencio, *Historias eclesiásticas, y seculares de Aragón en que se continuan los annales de Çurita, y tiempos de Carlos V. con historias eclesiásticas antiguas, y modernas, que hasta aora no han visto luz, ni estampa*, Saragosse, Juan de Lanaja y Quartanet, 1622.

_____, *Último Tomo de las Historias eclesiásticas y seculares de Aragón*, Saragosse, Juan de Lanaja y Quartanet, 1619.

BOUZA Fernando, « Lugares de la memoria antigua de las Comunidades », *Revista de Occidente*, n° 479 « El levantamiento comunero quinientos años después », 2021, p. 29-40.

_____, « Memorias de las Comunidades de Castilla: fortuna, perdones y castigos », *El tiempo de la libertad: historia, política y memoria de las Comunidades en su V Centenario*, RUS RUFINO Salvador et FERNÁNDEZ GARCÍA Eduardo (dir.), Madrid, Tecnos, 2022, p. 461-475.

BRAVO Paloma, « La désastreuse négociation du marquis d'Almenara en Aragon : l'affaire du vice-roi étranger », *La négociation ou l'art de construire un empire (XVI^e-XVIII^e siècles)*, SYLVAIN André (dir.), Paris, Editions Hispaniques, 2022, p. 65-84.

BRAVO Paloma et D'AMICO Juan Carlos (éd.), *Territoires, lieux et espaces de la révolte (XIV-XVIII^e siècles)*, Dijon, EUD, 2017.

BRAVO Paloma, « Identité et identification: discours identitaire et rhétorique patriotique dans les textes de la révolte aragonaise de 1591 », *Textes et contextes*, n° 11, 2016, <https://preo.u-bourgogne.fr/textesetcontextes/index.php?id=897>, consulté le 22/11/2024.

_____, « Gothicisme et messianisme dans l'Aragon de la fin du XVI^e siècle », *Idées d'empire en Italie et en Espagne (XIV-XVII^e siècles)*, CRÉMOUX Françoise et FOURNEL Jean-Louis (dir.), Mont-Saint-Aignan, Publications des Universités de Rouen et du Havre, 2010, p. 121-144.

CASTAÑEDA TORDERA Isidor, « La proyección de las Comunidades. Memoria, represión y olvido », *Castilla en llamas: La Mancha comunera*, GÓMEZ VOZMEDIANO Miguel (coord.), Ciudad Real, ALMUD, 2008, p. 255-316.

CÉSPEDES Y MENESES Gonzalo de, *Historia apologética en los sucesos del Reyno de Aragón y su ciudad de Çaragoça, años de 91 y 92*, Saragosse, Juan de Lanaja y Quartanet, 1622.

COPETE Marie-Lucie, GUILLEMONT Michèle, MERLE Alexandra et VOINIER Sarah, *Les Comunidades de Castille : guerre civile et restauration de l'ordre monarchique au XVI^e siècle*, Clefs Concours, Neuilly-sur-Seine, Atlante, 2023. COVARRUBIAS OROZCO Sebastián de, *Tesoro de la lengua castellana, o española*, Madrid, Melchor Sánchez, 1674.

EVAIN Brice, « Raconter la révolte: l'exemple des Nu-Pieds de Normandie (XVII^e siècle-XVIII^e siècle) », *Dix-septième siècle*, n° 2, 2017, p. 221-238.

FERNÁNDEZ ALBALADEJO Pablo, « Materia de España y edificio de historiografía: algunas consideraciones sobre la década de 1540 », *En torno a las Comunidades de Castilla. Actas del Congreso Internacional: Poder, conflicto y revuelta en la España de Carlos I (Toledo, 16 al 20 de octubre de 2000)*, MARTÍNEZ GIL Fernando (coord.), Cuenca, Ed. de la Universidad de Castilla la Mancha, 2002, p. 109-130.

GASCÓN PÉREZ Jesús, *Alzar banderas contra su rey: la rebelión aragonesa de 1591 contra Felipe II*, Saragosse, Universidad de Zaragoza, 2014.

_____, « El reino de Aragón a principios del siglo XVII », *La monarquía de Felipe III*, MARTÍNEZ MILLÁN José et VISCEGLIA María Antonietta (dir.), Vol. IV : Los Reinos, Madrid, Fundación MAPFRE, Instituto de Cultura, 2008, p. 173-195.

_____, *Aragón en la monarquía de Felipe II*, 2 vol., Saragosse, Rolde de Estudios Aragoneses, 2007.

_____, « 1591-1991: cuatro siglos de historiografía sobre las "Alteraciones" de Aragón », *Studia Historica: Historia Moderna*, 20, n° 1, 1999, p. 241-268.

_____, *Bibliografía crítica para el estudio de la rebelión aragonesa de 1591*, Saragosse, Institución «Fernando el Católico », 1995.

GAZTAMBIDE José Goñi, « Fray Prudencio de Sandoval, cronista de Carlos V », *Príncipe de Viana*, n° 245, 2008, p. 913-914.

GÓMEZ VOZMEDIANO Miguel (dir.), *Castilla en llamas: La Mancha comunera*, Ciudad Real: Almud Ediciones, 2008.

GONZÁLEZ ANTÓN Luis, « La Monarquía y el reino de Aragón en el s.XVI. Consideraciones en torno al pleito del virrey extranjero », *Príncipe de Viana* 2, 1986, p. 251-268.

GRACIA RIVAS Manuel, *La "invasión" de Aragón en 1591: una solución militar a las alteraciones del reino*, Saragosse, Departamento de Cultura y Educación, 1992.

GUILLÉN FRANCO Marcos, « Cultura popular y movilización social en las Comunidades castellanas, las Germanías valencianas y la Rebelión aragonesa », *Sobre cultura en Aragón en la Edad Moderna*, COLÁS LATORRE Gregorio (coord.), Saragosse Mira Editores, 2018, p. 331-353.

GUTIÉRREZ NIETO Juan Ignacio, *Las Comunidades como movimiento antiseñorial*, Barcelona, Planeta 1973.

HAFFEMAYER Stéphane, HUGON Alain, SORDET Yann et VELLETT Christophe, *Images et révoltes dans le livre et l'estampe (XIV^e-milieu du XVIII^e siècle)*, Paris, Éditions des Cendres- Bibliothèque Mazarine, 2016.

HAFFEMAYER Stéphane, et al., « Mémoire des révoltes (XV^e-XVIII^e siècles) », *Cahiers du CRHQ*, n° 4, 2013.

HERMANT Héloïse, « Les mises en récit du soulèvement des Barretines (1687-1690) : construction politique, construction culturelle, construction mémorielle », *Cahiers du CRHQ*, n° 4, 2013, p. 73-102.

HERRERA Y TORDESILLAS Antonio de, *Tratado, relación y discurso histórico de los movimientos de Aragón sucedidos en los años de mil y quinientos y noventa y uno, y de mil y quinientos y noventa y dos: y de su*

origen y principio hasta que... Filipe II... compuso y quietó las cosas de aquel Reyno, Madrid, Imprenta Real, 1612.

JARQUE MARTÍNEZ Encarna, « Los "paracronistas" aragoneses en los siglos XVI y XVII », *Revista de Historia Jerónimo Zurita*, nº 88, 2013, p. 171-198.

_____, *Zaragoza en la monarquía de los Austrias: la política de los ciudadanos honrados (1540-1650)*, Saragosse, Institución Fernando el Católico, 2007.

KAGAN Richard, « Carlos V a través de sus cronistas: el momento comunero », *En torno a las comunidades de Castilla: actas del Congreso Internacional "Poder, Conflicto y Revuelta en la España de Carlos I" (Toledo, 16 al 20 de octubre de 2000)*, MARTÍNEZ GIL Fernando (coord.), Cuenca, Ediciones de la Universidad de Castilla-La Mancha, 2002, p. 147-158.

LEONARDO DE ARGENSOLA Bartolomé, *Primera parte de los anales de Aragón*, ORDOVÁS ESTEBÁN Javier (éd.), 3 tomes, Saragosse, Institución Fernando el Católico, 2013.

_____, *Primera parte de los anales de Aragón: que prosigue los del secretario Geronimo Çurita, desde el año MD XVI. del nacimiento de N.º. Redentor*, Saragosse, Juan de Lanaja, 1630.

_____, *Información de los sucesos del Reino de Aragón en los años de 1590 y 1591: en que se advierte los yerros de algunos autores*, Madrid, Imprenta Real, 1808.

MAGONI Clizia, *Fueros y libertades. El mito de la Constitución aragonesa en la Europa Moderna*, PÉREZ MARTÍN Antonio (trad.), Saragosse, El Justicia de Aragón, 2012.

MARAVALL, José Antonio, *Las Comunidades de Castilla. Una primera revolución moderna*, Madrid, Revista de Occidente, 1963.

MARTÍNEZ MILLÁN José, « Las Comunidades de Castilla desde la perspectiva historiográfica de los estudios sobre la "Corte" », *Las*

Comunidades de Castilla: Corte, poder y conflicto (1516-1525), DE CARLOS MORALES Carlos Javier et GONZÁLEZ HERAS Natalia (dir.), Madrid, Polifemo/UAM, 2020, p. 9-33.

MERLE Alexandra, JETTOT Stéphane et HERRERO SÁNCHEZ Manuel (dir.), *La mémoire des révoltes en Europe à l'époque moderne*, Paris, Classiques Garnier, 2018.

MERLE Alexandra, « Autocensura en torno a la dimensión política de las Comunidades de Castilla », *Manuscripts. Revista d'història moderna*, 35, 2017, p. 19-40.

_____, « Le débat sur la résistance au tyran dans la littérature politique espagnole des "Comunidades de Castille" à la fin du règne de Philippe II », *Atlante: Revue d'études romanes*, n° 2, 2015, p. 90-115.

MONTCHER Fabien, « Acquérir, partager et contrôler l'information sous le règne de Philippe III d'Espagne : Le cas de l'historiographe royal Antonio de Herrera (1549–1626) », *Circé : Histoires, Cultures & Sociétés*, 1, 2012.

MURILLO Diego, *Fundación milagrosa de la Capilla Angélica y Apostólica de la Madre de Dios del Pilar, y excellencias de la Imperial Ciudad de Çaragoça*, Barcelone, Sebastián Matevad, 1616.

PÉREZ Joseph, *La révolution des Comunidades de Castille, 1520–1521*, Bibliothèque de l'École des Hautes Études Hispaniques, Bordeaux, Féret et Fils, 1970.

RENAULT Rachel, « Mémoires et pratiques de la révolte dans le territoire Schönburg, XVII^e-XVIII^e siècles », *Les Cahiers du CRHQ*, n° 4, 2013, p. 57-71.

RUS RUFINO Salvador et FERNÁNDEZ GARCÍA Eduardo (coord.), *El tiempo de la libertad: historia, política y memoria de las Comunidades en su V Centenario*, Madrid, Tecnos, 2022.

RUS RUFINO Salvador, « "Quel Reyno manda al Rey: y no el Rey al Reyno". La legitimidad de Carlos I en el tiempo de las comunidades de Castilla quinientos años después », *Res publica* 23, n° 2, 2020, p. 151-161.

K. ASLOT, « Les Comunidades de Castille dans l'historiographie aragonaise...»

SANDOVAL Prudencio de, *Historia de la vida y hechos del emperador Carlos V*, Vol. 80, Biblioteca de autores Españoles, Madrid, Atlas, 1955.

SUÁREZ VARELA Antonio, « La mala sedición. Una aproximación al discurso anticomunero », *Imperio y tiranía: la dimensión europea de las Comunidades de Castilla*, SZÁSZDI LEÓN-BORJA István et GALENDE RUÍZ María Jesús (éd.), Valladolid, Universidad de Valladolid, 2013, p. 147-176.

SZÁSZDI LEÓN-BORJA István, et GALENDE RUÍZ María Jesús (éd.), *Imperio y tiranía: la dimensión europea de las comunidades de Castilla*, Valladolid, Ediciones Universidad de Valladolid, 2013.

VIVANCOS GÓMEZ Miguel Carlos, « Rui Díaz de Tovar », *Diccionario Bibliográfico electrónico*, 2017, <https://dbe.rah.es/biografias/7479/rui-diaz-de-tovar>, consulté le 24/11/2024.